

## FAQ

### **Question : Pourquoi la piscine est-elle fermée ?**

En application du décret n°2020 – 1310 du 29 octobre dernier les piscines couvertes sont fermées au public en application des mesures sanitaires.

### **Question : quand la piscine rouvrira-t-elle ?**

La fermeture des piscines est prévue à minima jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2020 inclus

Nous actualiserons les informations dès que nécessaire.

N'hésitez à nous suivre sur les réseaux sociaux et notre site internet : <https://piscine-lesbainsdoree.com/> pour connaître l'évolution de la situation.

### **Question : des créneaux de baignade sont-ils maintenus pour les personnes en situation de handicap et les personnes disposant d'une prescription médicale ?**

Oui il peut être mis un créneau en place.

### **Question : comment sera géré mon abonnement (Pass Silver, Gold, Platinum...)**

#### Les prélèvements des abonnements annuels ?

Il n'y a pas eu de prélèvement pour le mois de novembre.

#### Les prélèvements des abonnements mensuels ?

Il n'y a pas eu de prélèvement pour le mois de novembre.

#### Les abonnements payés comptants ?

La date de fin de validité des abonnements payés comptants sera prolongée de la durée équivalente à celle de la fermeture administrative.

### **Question : Comment seront gérés les cours de natation (30 et 15 séances) de l'année 2020-2021 ?**

Des sessions de rattrapage fin juin, et pendant la période estivale pourront être mise en place. Des stages d'une semaine peuvent aussi être proposés sur toutes les périodes de vacances scolaires à venir.

Les cours qui n'ont pas pu être assurés durant le temps de la fermeture seront ainsi rattrapés. La durée de la période décidera du mode de rattrapage.

**Question : Comment vais-je rattraper les cours (15 et 30 séances) d'aquagym, aquabike.... ?**

Des sessions de rattrapage fin juin, et pendant la période estivale. Des séances peuvent aussi être proposées sur toutes les périodes de vacances scolaires à venir.

Ces mesures sont à l'étude et les modalités précises vous seront communiquées dès la date de réouverture connue.

La durée de la période décidera du mode de rattrapage.

**Question : je souhaite être remboursé**

Nous ne procéderons à aucun remboursement ni avoir à ce stade. Les mesures de compensation concernent le prolongement de la période de validité pour les Pass et des séances de rattrapage pour les cours pour les usagers inscrits aux activités.

